

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE LE 04 MARS 2021

Le projet est accessible en ligne sur le site de la commune de Bourg de Peage

ou en contactant le Maire de Bourg de Peage

COMMUNE DE BOURG DE PÉAGE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête portant sur la modification n°2 du PLU

Pour le projet n°AM2021-005217 du 17/02/2021, le Maire de la commune de Bourg de Peage a initié la procédure de l'enquête publique de la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bourg de Peage.

Le présent avis concerne la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bourg de Peage, présentée par son maire M. Yves RICHARD, élu le 14/06/2019, administrateur ad hoc de la commune de Bourg de Peage, rue du Docteur LYNARD, 33200 Bourg de Peage.

- Dans le cadre de la modification n°2 du PLU, les modifications sont :
- Du règlement écrit
 - Des prescriptions de constructions par rapport aux règles relatives à l'usage et aux limites séparatives (article U17)
 - Des prescriptions et autorisations sous conditions dans la zone UC (utilisation Uch et Ucl)
 - L'ajout d'un article relatif au droit de préemption (article U19)
 - La création de certaines zones de constructions (UC) (1)
 - L'ajout de certaines zones d'habitat individuel (ZHI) (2)
 - Des dispositions relatives aux zones d'habitat individuel (ZHI) (3)
 - La création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur « Kéran » (4)
 - La modification de l'orientation relative à l'habitat individuel (5)

M. Gérard THEVENET, ingénieur urbanisme, chef de service, chef de file, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Bourg de Peage, du mardi 23 mars 2021 au mardi 30 mars 2021 et sera, soit pendant 17 jours, si ce n'est si toutes les heures de la journée ou toutes les semaines, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00, et de 13h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Bourg de Peage :

- Le lundi 22 mars 2021 de 09h00 à 12h00
- Le mardi 23 mars 2021 de 09h00 à 12h00
- Le mercredi 24 mars 2021 de 09h00 à 17h00

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur le site de la commune <http://www.bourgdepeage.com>, en mairie de Bourg de Peage ainsi qu'à un poste informatique dédié aux usages et heures habituelles d'ouverture des bureaux du service urbanisme.

- Chaque personne présente lors de la consultation du dossier ainsi que des observations formulées et constatées lors de l'enquête publique, devra être accompagnée de ses observations, propositions ou contre-propositions.
- Soit sur le dossier d'enquête publique affiché à cet effet
 - Soit par courrier postal reçu au plus tard le 07 avril 2021 avec l'attention de Monsieur Gérard THEVENET, commissaire enquêteur - Modification n°2 du plan local d'urbanisme de Bourg de Peage.
 - Soit par courrier à l'adresse suivante : enquête publique (mairie) avant le 07 avril 2021 à 17h00.

Le dossier soumis à enquête comprend :

- Le notice de présentation de la modification n°2 du PLU
- Le règlement du PLU modifié
- Les éventuels avis écrits par les personnes et organismes intéressés
- La liste des lettres qui répondent à ces avis

Le projet de modification n°2 du PLU est soumis à enquête publique.

Les propositions à prendre en compte et l'opinion de tout citoyen, déposées à cette enquête, seront en outre prises en compte dans le dossier de la commune de Bourg de Peage, ainsi que de l'émission de l'avis des observations par courrier ou postale.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront remis à la disposition du public à la mairie de Bourg de Peage dès que les observations et propositions auront été prises en compte dans le dossier de la commune de Bourg de Peage.

Tous renseignements ou demandes de renseignements, s'adresser au commissaire enquêteur.

rtial
Le site

diffusé par la
SSE INFOS
1000 Euros
le Client
sans
en Bonus
Publication
Jusqu'à
1 production
Jusqu'à
C 29179
5042

20
- PUBLICITE
10 - B.P. 56
S CEDEX
72 20

ou Imprimerie
100 ROMANS
Impartiale
Impartiale
ou Imprimerie
pour la Drôme
romaine

Agri
CLUB

DIFFUSION

ACTU
ONE

AUDIENCE

déjà sur Calameo.com

Infogreff.fr - un site
d'actualité et d'information
des Greffes des Tribunaux
de Commerce

infogreff

AVIS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR SÈRE en date du 25/02/2021 prononçant la liquidation judiciaire immédiate de :

N°PC : 20190306
Le société ENVAIME
221 Montée (N) Serré 26400 REORDS-IL-CLASTRE
Société à la Direction et maintien à domicile, 441718 501 RCS Romans
Liquidateur judiciaire : SELARL BERTHELOT ET ASSOCIÉS par M. Geoffrey BERTHELOT 46 avenue Ducloux 26100 ROMANS
Date de cessation des paiements : le 29/02/2021
Les créanciers sont invités à produire leurs créances avant le mardi 30 mars 2021 au site postal électronique à l'adresse www.credites.commerce.com sous le dossier suivant la publication au BODACC.

AVIS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR SÈRE en date du 25/02/2021 prononçant la liquidation judiciaire immédiate de :

N°PC : 20190306
Monsieur MAURE Christian Hubert
1 avenue de Maginot 26110 ROMANS SUR SÈRE
Activité de matériels et matériels, inclus, 1001
LI : M. JEAN ROMANS
Liquidateur judiciaire : SELARL GIGAC AGENCE par M. Bruno GAMBON Immeuble le Verger 19 avenue Victor Hugo 26200 VALENCE
Date de cessation des paiements : le 29/02/2021
Les créanciers sont invités à produire leurs créances avant le mardi 30 mars 2021 au site postal électronique à l'adresse www.credites.commerce.com sous le dossier suivant la publication au BODACC.

AVIS DE CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR SÈRE en date du 25/02/2021 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de :

N°PC : 20190306
La société SAGE MOUCA
21 boulevard de Font 33200 MONTENEAUX
Bar, snack, club de loisir, 425 894 501 RCS Romans

Jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR SÈRE en date du 25/02/2021 prononçant la liquidation judiciaire immédiate de :

AVIS DE BERTHÉLOT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES

Avis de dépôt de tout les créances comptés par le projet de répartition prévu par l'article L 544-4 du code de commerce du 17 février 2021 :

3023530159
La société CONSELET DEVELOPPEMENT
831 427 530 RCS Romans
30 avenue de Font Gôlé, 26200 CHANDOLUN
Au GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS au site électronique www.credites.commerce.com sous le dossier suivant la publication au BODACC du présent avis.

AVIS DE PLAN DE CONTINUATION

Jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR SÈRE en date du 23/02/2021 prononçant le plan de continuation de :

N°PC : 20190307
La société EURL LOREMO
Régime Co de la SE
20 rue Alfred de Maut 26200 MONTENEAUX
Café, restauration, Pâtisseries, 1001
Liquidateur judiciaire : SELARL BERTHELOT par M. Geoffrey BERTHELOT 46 avenue Ducloux 26100 ROMANS

AVIS DE PLAN PAR CONTINUATION

Jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR SÈRE en date du 25/02/2021 prononçant le plan par continuation de :

N°PC : 20190306
Monsieur SAGHAL Richard
Régime Co de la SE
Lieu : Orange 26200 VASSIEUX-EN-VERCORS
Commissaire à l'exécution du plan : SELARL BERTHELOT liquidat. par M. Geoffrey BERTHELOT 46 avenue Ducloux 26100 ROMANS

AVIS DE CLÔTURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR SÈRE en date du 25/02/2021 prononçant la clôture de redressement judiciaire de :

N°PC : 20190306
La société RIE R E
Activité : Tôlerie, plomberie, pose anglés
Ancien numéro : 2 915 rue Duvergnet 26200 MONTENEAUX
Bar, snack, club de loisir, 425 894 501 RCS Romans

Le Greffier

4 mars 2021

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE LE 07 MARS 2021

Publi-reportage

L'AUDITION EN DRÔME ARDÈCHE

Présents en Drôme-Ardèche depuis 2006, les centres Audition Valla-Peyrat sont toujours en quête des solutions les plus innovantes, les plus discrètes et les plus pratiques pour leurs patients.

Le Daprim® est allé les rencontrer. Julien PEYRAT, Laurent VALLA et André ZANGHELLI nous rappellent les points clés de leur activité.

L'accessibilité de vos centres est, selon vous, capitale dans votre activité ?

Julien PEYRAT : « Nous avons eu un point d'honneur à rendre nos laboratoires le plus facilement accessibles pour nos patients. Il s'agit de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite mais pas que. Plusieurs rendez-vous sont nécessaires pour l'appareillage, le suivi d'un équipement et il est important que l'ensemble de nos soins (ententes, audits ou réhabilités) puissent se réaliser chez vous sans contrainte. »

La plupart de nos centres disposent de places de parking gratuites directement en face. Même pour notre cabinet de Valence en centre-ville, nous avons fait le choix d'un emplacement face à un parking extérieur de 80 places (parking Clos Silvestre) dans l'avenue Victor Hugo. Nous avons, par ailleurs, installé l'ascenseur à Valence qui transporte déjà un bon nombre de patients grâce à leur vélo-taxi (disposent de deux places assises couvertes). »

Renseignez, informez, surtout dans un domaine comme le vôtre en constante évolution, est aussi votre mot d'ordre.

Laurent VALLA : « Notre activité a connu de récents changements avec la prise en charge intégrée d'équipements d'entente de gamme. Les patients sont en demande d'informations clés et ce, sujet car beaucoup encore pensent que tous



nos types d'aides auditives seront remboursés. Concrètement, les patients disposent de 2 types de solutions. Les appareils de catégorie 1 (néanmoins remboursés pour les surdités les plus simples et les budgets les plus justes). Toutefois, cet appareillage peut ne pas suffire dès lors que les personnes sont confrontées à des situations sonores complexes. Les appareils de catégorie 2 plus performants notamment dans le bruit, plus discrets, rechargeables connectables à la TV ou au téléphone. Selon votre mutuelle, il subsistera (OU PAS) un reste à charge forfaitaire. Il est à noter que le remboursement sera amélioré par rapport aux années précédentes car à la base de la sécurité sociale a doublé depuis le 1er janvier. De plus, dans le domaine des prothèses auditives, l'offre s'est considérablement élargie. Quelles sont justement vos nouvelles solutions ?

André ZANGHELLI : « Nous disposons toujours de traditionnel confort (appareils en général) indiqués pour les personnes à visages déformés (avoir un équipement facile à manipuler, nettoyer et disponible en version rechargeable. Le min contour d'oreille est beaucoup plus discret (souvent totalement invisible) et possiblement rechargeable. L'intra-auriculaire présente l'avantage de ne rien avoir derrière l'oreille et donc de pouvoir proposer une solution invisible. L'implant profond type Ligo qui est une aide auditive unique à porter 24h/24h pendant plusieurs mois. Outre sa totale invisibilité, il présente de nombreux avantages : on ne le retire plus même sous la douche, pas de piles à changer, pas de manipulation et pas de nettoyage. Réajusteur de fréquence ont été ajoutés au niveau du traitement du bruit. Ce sont les réductions de bruits, les microphones directionnels dont l'objectif est toujours d'améliorer la compréhension dans un environnement bruyant. L'essai d'un mois sans engagement sera systématiquement proposé pour vous rassurer dans votre choix. »

Préférez-vous la prothèse en plus presche de chez vous.

Nous vous remercions le meilleur accueil.

Audition Valla-Peyrat, 8 centres auditifs près de chez vous

AUDITION VALLA-PEYRAT

VALENCE - 102, avenue Victor Hugo - 04 75 55 94 35
 BOURG-LES-VALENCE Magasin Optic - La Passerelle - 04 26 42 02 96
 PORTES-LES-VALENCE - 126, avenue Jean Jaurès - 04 75 79 06 29
 ST JEAN DE MUZOLS Pharmacie - 3, chemin de la Gare - 04 75 08 31 46
 TOURNON Magasin Optic 2000 - 29, Grande Rue - 04 75 08 13 24
 LAMASTRE Magasin Optic 2000 - 17 bis, place Sengobios - 04 75 06 44 45
 SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE Magasin Optic 2000 Parking Super U - 04 75 68 41 90
 SAINT-MARCELIN - 2, avenue de Chatte - 04 76 36 11 43

CREST

Le collectif Gare aux louves a manifesté en musique



La manifestation a eu lieu à Crest ce samedi 6 mars.
Photos Le DJ, Jean-Louis BRUN

Le rassemblement féministe organisé par le collectif Gare aux louves s'est déroulé samedi 6 mars, à partir de 12h30, à Crest. Une centaine de personnes, sans aucun homme (uniquement « les femmes, les meufs, gouines, personnes trans, intersexes, non-binaires », dit l'appel des organisatrices) ont défilé en ville, du kiosque au square de la gare. Au programme, des chants dans une ambiance batucada et bon enfant, puis retour au kiosque. De nombreux panneaux, affichettes et banderoles dépliés avaient pour but de sensibiliser le public, très rare à cette heure-ci en centre-ville, « aux inégalités et aux violences qui perdurent, qu'elles soient physiques, sociales et économiques ». La police municipale et des gendarmes étaient présents.

Jean-Louis BRUN



Au programme, des chants dans une ambiance batucada et bon enfant.

201812200

LES OPTICIENS A DOMICILE

Guillaume SURET 07 83 35 90 63
www.jmeu.fr - 7j/7 - 8h - 20h
DANS LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES

Communique

BOURG-PEAGE COMMUNE DE BOURG DE PEAGE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête portant sur la modification n°2 du PLU

Par arrêté n°2021/06827 du 17/02/2021, le Maire de la commune de Bourg de Peage a ordonné l'ouverture à l'enquête publique de la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bourg de Peage.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur le site de la commune www.bourgpeage.com, en mairie de Bourg de Peage, ainsi que sur un poste informatique 9h30 aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accès à services citoyens.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des esquisses formatées et consulter directement ses observations, propositions ou contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête ouvert ouvert à cet effet.
- Sur par courrier postal reçu au plus tard le 07 avril 2021 avec la mention : « À l'attention de Monsieur Gérard THÉVENET, commissaire enquêteur - Modification n°2 du plan local d'urbanisme de Bourg de Peage ».
- Sur par courriel à l'adresse : enquetepublique@bourgpeage.fr avant le 07 avril 2021 à 17h00.

Le dossier soumis à enquête comprend :

- La notice de présentation de la modification n°2 du PLU
- Les plans du PLU modifiés
- Les éventuels avis émis par les personnes publiques associées
- La mention des avis qui relèvent d'enquête publique en cause.

Le projet de modification ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale.

Les prescriptions à prendre en période d'étude de modification n°2 de la notice d'information n°13 énoncées de la future zone d'activités :

1. La réduction de l'impact sonore, notamment n°13 énoncées de la future zone d'activités.
2. De règlement graphique : passage de la zone UC (Urbanisme) à la zone UC (Urbanisme) de la zone UC (Urbanisme).
3. Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur « Nette ».
4. La réduction de l'impact sonore, notamment n°13 énoncées de la future zone d'activités.

M. Gérard THÉVENET, ingénieur d'urbanisme des France Publics de l'Etat, titulaire d'un titre désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Bourg de Peage du lundi 22 mars 2021 au mercredi 07 avril 2021 inclus, soit pendant 17 jours, aux jours et heures habituelles d'ouverture du service citoyen. Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Bourg de Peage :

- le lundi 22 mars 2021 de 9h00 à 12h00
- le samedi 27 mars 2021 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 7 avril 2021 de 14h30 à 17h00.

Toute personne soumise, sur sa demande adressée au maire de la commune, pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique.

DR006-VI